



## Municipalité en bref

Conformément aux dispositions de la loi sur l'information entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> septembre 2003, la Municipalité communique ci-dessous les décisions d'intérêt général qu'elle a prises durant la période du **1<sup>er</sup> mars 2024 au 31 mars 2024**.

- Informatique : la Municipalité a pris acte de la confirmation de la Commune de Montreux de résilier la convention relative à la fourniture de prestations de services pour systèmes informatiques conclue avec la Commune de Villeneuve, avec effet au 31 décembre 2025 ;
- Culture : la Municipalité a accepté de s'engager, via la Commission culturelle, à faire éditer un petit flyer historico-francigénique, dans le cadre de la via Francigena ;
- Constructions : la Municipalité a décidé de demander à un propriétaire quelques modifications à son projet de démolition et de création de 5 villas mitoyennes ;
- Constructions : la Municipalité a décidé de demander à un propriétaire de représenter un dossier complet, tenant compte des modifications demandées ;
- Constructions : la Municipalité a décidé de refuser à nouveau à un propriétaire, son projet concernant la démolition d'une villa et la construction de 2 villas et d'une plateforme de parking, les modifications apportées au projet mis à l'enquête étant trop importantes. Une nouvelle mise à l'enquête sera demandée ;
- Constructions : la Municipalité a décidé d'accepter le projet d'un propriétaire concernant le remplacement d'une chaudière à gaz par une pompe à chaleur ;
- Marchés : la Municipalité a décidé d'autoriser l'organisateur des marchés à coffre ouvert, à poser un conteneur pour y entreposer son matériel. Par contre, ce dernier devra être enlevé à la fin de la saison ;
- WC publics : la Municipalité a décidé de mandater le bureau technique, pour évaluer le montant nécessaire pour la remise en état des WC de la Gare, en vue de la belle saison ;
- Constructions : la Municipalité a décidé d'accepter les plans pour la construction du pavillon 24 au collège de la Tour Rouge. Ce dossier sera prochainement mis à l'enquête publique ;
- Conseil communal : dépôt des préavis suivants :
  - 05/2024 : Travaux de remise en état et de rénovation de la Station de Relevage (STREL) de l'Eau-Froide ;
  - 06/2024 : Demande d'un crédit d'étude pour la construction d'une nouvelle halle pour la voirie aux Saviez sur la parcelle communale No 1101 ;

- 07/2024 : Demande d'un crédit d'étude pour la rénovation et la réaffectation en crèche et en UAPE des locaux situés à l'avenue des Comtes de Savoie 8-10 ;
- Véhicules communaux : la Municipalité a décidé d'acheter un véhicule utilitaire pour la voirie, de type Toyota Hilux, pour un montant de Fr. 69'774.- ; montant prévu au budget 2024 ;
- Transports publics : la Municipalité a décidé de valider une offre à un bureau spécialisé pour un montant de Fr. 7'872.-, pour l'extension du périmètre de travail sur l'interface de la gare et intégrer dans l'étude les aspects urbanistiques dans les réflexions sur l'organisation de la partie de l'interface située à l'est des voies ferrées ;
- Transports publics : la Municipalité a décidé d'adresser un courrier aux CFF pour leur communiquer son mécontentement, concernant les travaux d'adaptation de la gare de Villeneuve à la Loi sur l'égalité pour les personnes handicapées (LHand), repoussé en 2030 ;
- Circulation : la Municipalité a décidé de rencontrer un citoyen qui se plaint du manque de visibilité à la sortie de la rue des Pressoirs sur la route cantonale ;
- Naturalisations : la Municipalité a décidé de transmettre au SPOP son préavis positif au sujet de la demande de naturalisation de M. [REDACTED], né le 18.07.2008, originaire du Kosovo ;
- Naturalisations : la Municipalité a décidé de transmettre au SPOP son préavis positif au sujet de la demande de naturalisation de Mme [REDACTED], née le 22.06.2011, originaire du Kosovo ;
- Déchetterie : La Municipalité a décidé de valider les plans extérieurs et intérieurs de la déchetterie et de les mettre à l'enquête ;
- Viticulture : La Municipalité a décidé d'inscrire la Commune de Villeneuve au Mondial du Chasselas ;
- Port de l'Ouchettaz : La Municipalité a décidé de valider, dans le cadre du projet de PA Ouchettaz, la situation de l'emplacement de la future digue N-E, côté Chillon, dans l'alignement de la route d'accès – WC publics, de valider l'entrée du port par l'Eau Froide ainsi qu'un PA Ouchettaz limité par le lac, l'Eau Froide, la RC, et l'extrémité du parc au niveau du passage face à la ruelle de l'Ours ;
- Finances : La Municipalité a examiné la projection du résultat des comptes 2023 et a décidé de valider le résultat projeté du bénéfice de Fr. 311'168.30 ;
- Constructions : La Municipalité a décidé de demander à un architecte de représenter un dossier d'enquête pour la construction de deux villas, tenant compte des modifications demandées ;
- Parking – Camping-cars : La Municipalité a décidé de faire effectuer des contrôles réguliers afin d'éviter le stationnement illicite de camping-cars le long de la Route de La Tronchenaz ;
- Marchés : La Municipalité a décidé de valider une offre de Fr. 7'869.95 relative à l'achat d'une nouvelle signalisation en raison de l'augmentation de l'agenda des Marchés à coffre ouvert dès 2024.
- Constructions : La Municipalité a décidé de refuser l'installation d'une serre de jardin à une locataire d'une parcelle de jardin familial le long de voies CFF ;
- Constructions : La Municipalité a décidé d'autoriser une entreprise de la zone industrielle à remplacer ses enseignes actuelles ;

- Stand de tir : La Municipalité a décidé d'accorder un montant extra-budgétaire de Fr. 2'888.86 pour le remplacement de stores au stand de tir ;
- ASPIHL : La Municipalité a décidé de demander à l'ASPIHL le remboursement d'une facture payée et relative à une licence informatique pour l'EPS Villeneuve Haut-Lac.

Villeneuve, le 11.07.2024/CPV